

LE RAPPORT ANNUEL D'EXECUTION C'EST QUOI ?



- Un rapport annuel d'exécution de l'effort de formation doit être réalisé
- présenté en CTE
- et remis avant le 30 avril soit au directeur général de l'ARS, soit au représentant de l'Etat dans le département.

LES TEXTES Et liens à copier/coller



L'arrêté du 18 février 2010 :

https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=N70gxb0yNcZkSnXtdGx4_00j-FRjVDb_FGJGGWSE0Uw=

Le décret n° 2008-824 du 21 août 2008 art.11 :
https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000019366618/

OÙ TROUVER LES INFORMATIONS ?

- sous GE : Menu/ Toutes éditions - taper 'RAE'
- sous GEA : Menu / Plan / Editions
vous trouverez les informations relatives à votre plan de formation 2022 :

- Coût des actions imputées par type
- Etat des effectifs
- Ventilation des stagiaires par type



EDITIONS DÉFINITIVES DE CLÔTURE

Vous pouvez extraire au même endroit si vous avez GE ou GEA :

- le bilan social financier
- le bilan social des heures et départs
- le suivi financier définitif des dossiers 2022
- les statistiques réalisées agent (sous Excel pour retravailler/filtrer les données)
- pour ceux qui ont GE : récapitulatif de la réalisation des DAPEC

HISTORIQUE AGENT

L'édition 'Historique agent' vous permet de visualiser les formations suivies par un agent sous Référentiel/ agents / agents internes vous pouvez voir son historique formation et les remboursements réalisés

ON PASSE À 2023 !

Vous pouvez désormais travailler par défaut sur 2023 en clôturant 2022 sous :
Menu / Plan / Paramètres / Clôturer/ouvrir un exercice

DENM

A solder au plus tôt, en préparant la DE sous GE/GEA :

La liste se trouve sous Menu / Plan / Editions / Suivi des DENM / Sélectionner situation 'ED'

A VOTRE DISPOSITION

Votre conseiller en Gestion de Fonds reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire